



INFO PTNI

Printemps / Été 2023

CLIQUEZAVANTDECREUSER.COM

AVRIL : MOIS DE LA SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ DES FOUILLES

La hausse des températures s'accompagne d'un nettoyage de printemps et de projets extérieurs. C'est le moment idéal pour faire du mois d'avril le **Mois de la sensibilisation à la sécurité des fouilles** afin de rappeler aux citoyens et aux entrepreneurs la nécessité d'**appeler ou de cliquer avant de creuser**.

Creuser sans danger Canada (CliquezAvantDeCreuser.com) permet aux Canadiens de demander rapidement et facilement la localisation des services publics. La demande doit être faite **AVANT** d'entreprendre des travaux de construction, d'aménagement paysager ou d'autres projets où le sol sera perturbé. Tous les services publics souterrains seront clairement indiqués, ce qui vous permettra, à vous ou à votre entrepreneur, de travailler et de creuser en toute sécurité sur la propriété.

PROFONDEUR DE LA COUVERTURE : CE QU'IL FAUT SAVOIR

La profondeur de la couverture est la profondeur du sol mesurée depuis le sommet du pipeline jusqu'à la surface du sol. La profondeur de la canalisation peut varier d'un pipeline à l'autre, en fonction de sa date de construction ou même de l'état du sol. Au fil du temps, la profondeur de la couverture peut changer en raison des activités d'enlèvement ou d'excavation du sol, de l'érosion, du tassement du sol, des inondations, du compactage, etc.

Il est donc important que les sociétés pipelinières comme Pipelines Trans-Nord surveillent régulièrement l'épaisseur de la couverture le long de l'emprise de leurs pipelines. Toute zone identifiée comme ayant une faible profondeur

de couverture est enregistrée par Trans-Nord et évaluée afin de s'assurer que des mesures d'atténuation sont prises si nécessaire.

Ne présumez jamais de la profondeur d'un bien ou d'un service public souterrain comme un pipeline - **TOUJOURS cliquer ou appeler avant de creuser!** Et n'oubliez pas de contacter crossingrequestseast@tnpi.ca pour l'obtention de permis liés au croisement de l'emprise par des équipements lourds ou des véhicules de grande taille. Si votre terrain est utilisé pour l'agriculture et que vous souhaitez demander un arpentage en profondeur, veuillez nous contacter à crossingrequestseast@tnpi.ca.



LOCALISATIONS : À QUOI S'ATTENDRE

- Les localisations sont **GRATUITES** et peuvent être demandées 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.
- Les conduites de services publics sont localisées et marquées au sol basé sur des documents ou du matériel de localisation électronique.
- Les marquages au sol consistent en différentes couleurs utilisées pour refléter chaque type d'infrastructure - gaz, électricité, câbles, etc.
- Veillez à ce que vos demandes de localisation soient transmises au **moins cinq jours ouvrables avant** le début de votre projet.
- Les projets situés sur l'emprise d'un pipeline peuvent nécessiter des permis supplémentaires ou une révision du projet. Veuillez donc prévoir un délai aussi long que possible afin d'éviter tout retard dans les activités que vous avez prévues.



CODES DE COULEUR pour le marquage des lignes souterraines



BLANC: Pré-marquage d'excavation



ROSE: Arpentage et limites de lots



ROUGE: Lignes, câbles et installations électriques



JAUNE: Gaz, pétrole, vapeur et matières dangereuses



ORANGE: Télécommunication, alarme et câblodistribution



BLEU: Aqueduc d'eau potable



VERT: Égouts sanitaires et pluviaux



VIOLET: Eaux non-traitées, d'irrigation et de source inconnue

RAPPELS IMPORTANTES

Nous jouons tous un rôle dans la sécurité des pipelines et la prévention des dommages.

**APPELEZ OU CLIQUEZ AVANT
DE CREUSER OU DE CROISER**



**info
excavation**
www.info-ex.com

Les pipelines sont reconnus comme la méthode la plus sûre pour transporter des produits pétroliers raffinés sur de longues distances. Bien que les fuites de pipelines soient très rares, il est important d'en connaître les signes et de savoir ce qu'il faut faire si l'on soupçonne une fuite.

Si vous soupçonnez une fuite en raison d'un écoulement visible ou d'une accumulation de produits pétroliers, d'une tache d'huile inhabituelle sur le sol ou de l'apparition d'un reflet ou de bulles dans l'eau, d'une odeur d'essence ou de pétrole, ou de l'apparition de végétation morte ou décolorée sur l'emprise du pipeline ou à proximité de celle-ci...

1 Rendez-vous dans un endroit sûr

2 Appelez le 911

3 Appelez ensuite notre service téléphonique d'urgence au **1-800-361-0608** - disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7

VOTRE SÉCURITÉ ET CELLE DE L'ENVIRONNEMENT SONT LA PRIORITÉ ABSOLUE DE TRANS-NORD.

SAVIEZ-VOUS QUE...

Le site Web de Pipelines Trans-Nord contient des ressources destinées aux propriétaires fonciers? Vous y trouverez notamment une adresse électronique (info@tnpi.ca), ainsi qu'un sondage à l'intention des propriétaires fonciers qui vous permettra de nous faire part de vos commentaires.

Visitez



Des formulaires de contact faciles à utiliser permettent également aux propriétaires fonciers de mettre à jour leurs coordonnées ou les détails de leurs activités quant à l'utilisation des terres.